



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juillet 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la demande d'appui au processus de paix adressée par le Népal à l'Organisation des Nations Unies

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1740 (2007) du Conseil de sécurité, portant création de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP). En réponse à la demande d'appui au processus de paix adressée officiellement à l'Organisation des Nations Unies par le Gouvernement népalais et le Parti communiste népalais maoïste (PCN-M), la MINUNEP a été créée en tant que mission politique spéciale ayant pour mandat de surveiller la gestion des armements et du personnel armé du PCN-M et de l'armée népalaise, de faciliter la surveillance de l'application du cessez-le-feu, d'apporter un appui technique au déroulement de l'élection d'une assemblée constituante dans un climat de liberté et d'impartialité et de constituer une petite équipe d'observateurs électoraux.

2. Le présent rapport contient une description des progrès accomplis dans le processus de paix et dans la mise en œuvre de son mandat par la MINUNEP depuis mon rapport au Conseil de sécurité en date du 26 avril 2007 (S/2007/235), ainsi qu'une analyse des problèmes que le Népal continue de rencontrer au cours de sa transition historique.

II. Progrès accomplis dans le processus de paix

3. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, des progrès remarquables ont été enregistrés dans le processus de paix au Népal, notamment au cours des trois mois qui ont suivi la création de la MINUNEP, avec la promulgation d'une constitution provisoire et la constitution d'un parlement et d'un gouvernement provisoires, comprenant des députés et des ministres maoïstes. Au cours de cette période et depuis lors, toutefois, de graves obstacles ont entravé le processus. Il est apparu manifestement pendant la deuxième quinzaine d'avril que l'élection de l'assemblée constituante, prévue à la mi-juin dans la constitution provisoire, devrait être reportée. La principale raison en était les difficultés rencontrées par l'Alliance des huit partis au pouvoir pour s'entendre sur un dispositif électoral et les textes correspondants. Le 12 avril, la Commission électorale a déclaré qu'il faudrait au moins 110 jours après l'adoption de toutes les lois électorales pertinentes pour organiser la consultation, qu'il serait donc impossible de tenir en juin et qui ne



pourrait avoir lieu qu'après la période de la mousson allant de juin à septembre. Elle a appelé l'attention sur la nécessité de créer des conditions de sécurité qui permettent la tenue de l'élection et de parvenir à un accord politique afin de garantir la représentation des groupes traditionnellement marginalisés dans les opérations électorales. L'annonce a provoqué un arrêt temporaire du processus politique, car certains partis ont eu du mal à admettre publiquement qu'il n'était plus possible de tenir des élections crédibles en juin. Elle explique aussi les accusations mutuellement échangées par les membres de la coalition des huit partis quant à la responsabilité de l'impossibilité d'organiser les élections dans les délais convenus.

4. La situation dans les plaines du sud du Népal, la région du Teraï, est demeurée très troublée à la suite du mouvement protestataire parfois violent qui a eu lieu de janvier à mars 2007, en particulier après que 27 maoïstes eurent été tués à Gaur le 21 mars par des partisans du Forum des droits du peuple madhesi (MPRF), ainsi qu'à la suite des heurts qui avaient eu lieu précédemment entre des manifestants madhesi et la police. Les conditions de sécurité sont restées extrêmement instables et les efforts déployés pour faire régner l'ordre dans la région ont parfois été interrompus. Des heurts continuent d'opposer fréquemment les maoïstes et les militants madhesi qui luttent pour occuper l'espace politique. Plusieurs groupes sécessionnistes armés, y compris trois factions du Jantantrik Teraï Mukti Morcha (JTMM), les Tigres madhesi et les Cobras du Teraï, ont continué de harceler aussi bien les maoïstes que les forces de l'État. Huit cadres du PCN-M ont été tués en juin et début juillet, l'une ou l'autre faction du JTMM en revendiquant la responsabilité. Le sentiment de peur s'est accentué parmi les Pahadi (originaires des montagnes), certaines familles ont fui, sous la contrainte parfois, dans des zones plus sûres pour échapper aux groupes de militants madhesi. La possibilité que les violences interethniques se généralisent reste un sujet de préoccupation.

5. Le Gouvernement et le MPRF ont peu dialogué en avril-mai. Les membres madhesi du parlement provisoire, s'estimant lésés par les recommandations de la Commission de délimitation des circonscriptions concernant le nouveau découpage électoral au Teraï ont commencé à perturber les travaux parlementaires le 18 avril. Cette perturbation, à laquelle les maoïstes et d'autres députés se sont joints, a également contribué à retarder l'adoption des amendements constitutionnels et lois électorales nécessaires.

6. En réaction devant les actes d'intimidation dirigés contre des Pahadi et les concessions, réelles ou potentielles, faites aux groupes madhesi, un nouveau groupe pahadi, le Chure Bhawar Ekta Samaj (CBES) a vu le jour dans les zones septentrionales du Teraï central, exigeant la création d'un État fédéral Chure qui engloberait certaines des zones les plus riches en ressources. Il a organisé une série de manifestations à la fin avril et bloqué les principales voies d'accès.

7. Des troubles ont également eu lieu dans l'ouest du Teraï, où est concentrée la communauté tharu. Bon nombre de Tharu vivent dans une pauvreté extrême et ne possèdent pas de terre en raison de la pratique de la servitude (kamaiya). Celle-ci a été interdite en 2000 mais beaucoup d'anciens Kamaiya, restés sans foyer, se sont établis illégalement sur des terres appartenant à l'État. Comme suite à la décision du Gouvernement de la déployer dans les zones frontalières pour contrôler la criminalité transnationale, la Force a pris des dispositions pour expulser des familles kamaiya qui ont provoqué des heurts à partir du 1^{er} mai, avec la Ligue de la jeunesse communiste maoïste et un groupe tharu. Les manifestants se sont attaqués à des

bureaux de l'administration locale dans plusieurs districts de l'ouest, agressant des fonctionnaires et incendiant des biens.

8. Les questions foncières ont été extrêmement contentieuses et devraient continuer à l'être. L'Accord de paix global prévoit que les partis restituent au Gouvernement des bâtiments, terrains et autres biens publics et privés, adoptent un programme de réforme foncière et distribuent des terres aux groupes socialement et économiquement défavorisés, y compris les squatters, les travailleurs asservis et les éleveurs sans terre. À plusieurs occasions, des cadres maoïstes locaux ont refusé d'honorer les engagements pris publiquement par la direction du PCN-M de restituer des biens confisqués et en ont même confisqué d'autres. Le parti du Congrès népalais a affirmé clairement que la restitution des biens à laquelle s'est engagé le PCN-M est l'un de ses principaux sujets de préoccupation concernant le processus de paix.

9. La Ligue de la jeunesse communiste s'est attiré les foudres des sept autres partis de l'alliance au pouvoir et de nombreux groupes de la société civile. Les maoïstes soutiennent qu'elle ne fait que mener pacifiquement des activités politiques et civiques et contribuer au maintien de l'ordre, mais d'autres l'accusent de se comporter essentiellement comme une milice qui se livre à des activités de police parallèles et à de nombreux actes d'intimidation, et notent que d'anciens commandants de l'armée maoïste occupent des postes de direction à la Ligue. Le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au Népal a rapporté par écrit les actes récurrents de violence et d'intimidation qui sont le fait de la Ligue et ont pris le pas sur ses activités légitimes. Il a par ailleurs constaté que des mesures devaient être prises pour répondre aux critiques du PCN-M qui faisant écho aux grandes préoccupations de l'ensemble de la population, reprochait à la police de rester inactive devant la criminalité et la corruption et de ne pas maintenir l'ordre.

10. L'absence de progrès sur toute une série de questions a entravé les activités de surveillance de l'armée maoïste par la MINUNEP prévues dans l'Accord sur la surveillance de la gestion des armes et des armées. La direction du PCN-M ne voulait pas que la Mission commence la deuxième phase d'enregistrement de son personnel (vérification de l'âge et de la date de recrutement des personnes enregistrées au cours de la première phase) tant qu'un accord ne serait pas intervenu avec le Gouvernement sur d'autres questions. Il s'agit d'une étape cruciale de l'application de l'Accord, en ce qui concerne en particulier l'engagement de démobiliser les personnes âgées de moins de 18 ans au 25 mai 2006 et de vérifier que celles qui restent cantonnées ont été recrutées avant cette date par l'armée maoïste. Le PCN-M a insisté pour que le Gouvernement améliore d'abord les conditions de cantonnement. Déplorables, celles-ci restaient un sujet de préoccupation, en particulier pendant la mousson, et même les conditions climatiques précédant la mousson avaient conduit le personnel à quitter les cantonnements pour se réfugier temporairement dans les villages voisins. Le PCN-M subordonnait également le début des vérifications au versement par le Gouvernement des indemnités au personnel cantonné, et à la création du comité spécial qui, selon l'article 146 de la Constitution provisoire, devait superviser, intégrer et reclasser les combattants de l'armée maoïste.

11. D'importantes avancées ont eu lieu fin mai-début juin en ce qui concerne la volonté des huit partis et du Gouvernement provisoire de mettre fin à l'impasse

politique et de régler les problèmes qui continuent à se poser sur plusieurs fronts. Le 31 mai, les huit partis, réunis pour la première fois depuis la mi-avril, ont décidé que l'élection de l'assemblée constituante aurait lieu au plus tard à la mi-décembre 2007. Les principales récriminations des députés madhesi ont été réglées avec la constitution d'une commission judiciaire chargée d'enquêter sur les violences qui se sont produites pendant les manifestations organisées par cette communauté, et par l'accord tendant à réexaminer les recommandations de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales. À la suite de quoi, les députés madhesi ont cessé de perturber les travaux du Parlement. Les huit partis ont adopté une série d'amendements à la Constitution provisoire, y compris des nouvelles dispositions habilitant le Parlement provisoire à abolir la monarchie par un vote à la majorité des deux tiers, si le Roi était réputé conspirer contre l'élection, et à destituer le Premier Ministre par un vote à la majorité des deux tiers également. Le Parlement a adopté ces amendements le 13 juin.

12. Le début du dialogue officiel entre le Gouvernement et le MPRF fait partie des événements les plus encourageants survenus en juin. Des premiers pourparlers ont eu lieu à Janakpur au Teraï le 1^{er} juin, au cours desquels les deux parties se sont entendues sur un certain nombre de questions. Cela étant, plusieurs exigences importantes du MPRF doivent faire l'objet de plus amples négociations. Par ailleurs, le Gouvernement est entré en pourparlers avec la Fédération népalaise des nationalités autochtones (NEFIN), représentant des groupes janajati. La NEFIN a exigé que les élections à l'Assemblée constituante se tiennent à la proportionnelle intégrale et garantissent la représentation de tous les groupes ethniques. Les deux séries de négociations, ainsi que des pourparlers avec le Chure Bhawar Ekta Samaj, se poursuivent. Des représentants de groupes traditionnellement marginalisés ont émis des préoccupations concernant le rythme de ces pourparlers et la volonté du Gouvernement d'honorer les engagements déjà pris.

13. Le 14 juin, le parlement provisoire a adopté la loi relative à l'élection des membres de l'assemblée constituante. Celle-ci maintient le système mixte prévu dans la constitution provisoire, selon lequel 480 personnes doivent être élues au cours de deux scrutins séparés mais organisés simultanément. Dans le premier, le pays sera divisé en 240 circonscriptions et les électeurs de chacune de ces dernières éliront un représentant à la majorité simple des voix (scrutin majoritaire à un tour). Dans le deuxième, les partis gagneront une partie des 240 autres sièges au prorata de leur part nationale des voix (scrutin proportionnel). Dix-sept autres membres seront nommés par le gouvernement provisoire, si bien que l'assemblée constituante comptera en tout 497 membres. Les candidats indépendants pourront se présenter au scrutin organisé dans les circonscriptions mais pas aux élections à la proportionnelle. Les partis présenteront les candidats vainqueurs de ces dernières lorsque les résultats seront connus, un système complexe prescrivant les quotas à respecter par chaque parti pour ce qui est des membres de groupes marginalisés lorsqu'ils présentent leurs candidats ou quand ils indiquent la liste définitive des vainqueurs. Les groupes dont il faut assurer la représentation sont les Madhesi, les Dalit, les castes et les groupes ethniques marginalisés, ainsi que les habitants des districts ayant un faible indicateur de développement. La moitié des candidats de chaque parti au scrutin proportionnel et au moins un tiers de tous les candidats présentés par un parti aux deux scrutins doivent être des femmes. On ne sait si cette formule bénéficiera d'un large soutien des communautés marginalisées, qui se sont fermement prononcées en faveur d'élections à la proportionnelle intégrale, mais il

faudra absolument que le système des quotas soit appliqué de façon équitable, transparente et contraignante pour garantir ce soutien. Le 24 juin, après avoir consulté la Commission électorale, le gouvernement provisoire a déclaré que les élections se tiendraient le 22 novembre 2007.

14. L'accord conclu entre les huit partis le 31 mai et les négociations correspondantes ont créé un climat plus propice à la reprise des pourparlers sur les questions de cantonnement. Le Gouvernement a décaissé des fonds pour améliorer les conditions d'hébergement de 15 000 personnes cantonnées, et transmis la première tranche de ce versement au ministre maoïste ayant le rang le plus élevé. La direction du PCN-M a accepté que la MINUNEP entame la deuxième phase d'enregistrement et de vérification, qui devait alors commencer le 14 juin. Une série de meurtres de maoïstes par des groupes madhesi au Teraï a conduit à un nouveau report, de courte durée. La vérification du premier grand site de cantonnement de maoïstes, commencé le 19 juin, s'est achevée le 26, et ses résultats ont été présentés à la direction du PCN-M. Les négociations avec cette dernière sur les résultats et la suite à y donner, ainsi que sur les moyens de régler les différends concernant les maoïstes qui ne répondent pas aux critères, ont retardé la vérification sur le deuxième site. La MINUNEP a demandé aux maoïstes et à leurs partenaires du Gouvernement provisoire de s'entendre clairement sur les modalités relatives, notamment, aux versements destinés aux personnes à démobiliser dont on aura établi qu'elles ne remplissent pas les critères.

III. Renforcement de la Mission des Nations Unies au Népal

15. Comme suite à l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/258, d'un budget d'un montant de 88 822 000 dollars pour la MINUNEP, celle-ci a immédiatement entrepris d'étoffer ses opérations. Comme il s'agit d'une mission politique d'une durée limitée, des efforts ont été faits pour accélérer le recrutement et les procédures relatives au personnel pour qu'elle soit véritablement dotée des effectifs nécessaires compte tenu de l'évolution de la situation politique. Cependant, les règles et règlements en vigueur concernant le personnel, les achats et la délégation de pouvoirs ne favorisent guère le démarrage rapide d'une mission de courte durée comme la MINUNEP. Celle-ci a financé les travaux d'un spécialiste des pratiques optimales pour analyser la façon dont les enseignements tirés de son expérience pourraient être mis à profit pour le démarrage de futures missions.

16. Au 9 juillet, 507 des 1 073 agents prévus étaient en poste. La seule catégorie de personnel dont la MINUNEP n'a pas demandé le recrutement dans les meilleurs délais est celle des Volontaires des Nations Unies (167) qui seront déployés comme conseillers électoraux dans les districts, et leur personnel d'appui local. Reporté en attendant que la décision concernant la nouvelle date des élections soit prise, ce déploiement est désormais en cours. Quatre-vingt-douze des 357 membres du personnel civil sont des femmes (27 %). Une ventilation plus poussée de ces effectifs montre que ces dernières représentent 37 % du personnel civil recruté sur le plan international dans les composantes techniques et 17 % dans l'administration. Seulement 12 contrôleurs des armements sur 150 sont des femmes, malgré les appels lancés aux États Membres pour qu'ils présentent des candidates. Un effort particulier a été fait pour que la composition du personnel recruté sur le plan national traduise la diversité du Népal, en s'employant activement à recruter dans les communautés traditionnellement marginalisées.

17. Les négociations avec le Gouvernement concernant le statut de la mission sont en bonne voie et un accord devrait être signé très prochainement. Le Gouvernement a fourni des installations à Katmandou et dans les régions, ainsi qu'un soutien important pour faciliter le transit des marchandises et des personnes arrivant au Népal. À la mi-juin, le quartier général s'est installé dans des locaux mis à disposition par le Gouvernement au Centre de conférence international Birendra à Katmandou. Des bureaux régionaux ont commencé à fonctionner à Nepalgunj, Biratnagar et Pokhara; le bureau de Changadhi devrait être opérationnel à la mi-juillet. Je suis reconnaissant de l'excellente coopération dont la MINUNEP continue de bénéficier de la part du Gouvernement népalais.

IV. Activités de la Mission des Nations Unies au Népal

A. Contrôle des armements

18. Les activités de surveillance se sont poursuivies, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, dans les zones de stockage des armements des sept principaux sites de cantonnement de l'armée maoïste pendant la période à l'examen. La situation dans les cantonnements, qui reste difficile pour les contrôleurs de la MINUNEP ainsi que pour l'armée maoïste, s'est récemment améliorée avec la fourniture de bureaux préfabriqués, de blocs sanitaires, de tentes à usage de bureau et de groupes électrogènes fonctionnant au diesel. Le système de transmissions est jugé satisfaisant. La mousson en cours a des effets sur les opérations de contrôle des armements, la priorité étant donnée à la sécurité des contrôleurs malgré le début des pluies saisonnières abondantes. Des activités de préparation en cas d'incident majeur sont menées et des magasins sont établis dans chaque grand cantonnement en prévision des difficultés d'accès qui résulteront des inondations ou d'autres intempéries importantes.

19. L'augmentation des effectifs et de la dotation en matériel a permis d'étendre les activités de surveillance au-delà des principaux sites de cantonnement. Des patrouilles sont organisées pour inspecter tant les sites satellites de l'armée maoïste que les casernes de l'armée népalaise à tous les niveaux. Des contacts constructifs ont été établis avec les commandants, et les contrôleurs ont pu étendre leurs patrouilles pour se rendre dans les administrations locales, les organisations non gouvernementales et les installations des Nations Unies sur le terrain. En plus des équipes qui opèrent dans les principaux sites de cantonnement des maoïstes, des équipes mobiles ont été mises en place dans chaque secteur pour effectuer des patrouilles et enquêter sur les incidents. Au 5 juillet, 33 investigations avaient été menées à bien et les rapports correspondants soumis au comité conjoint de coordination de la surveillance. Celui-ci a continué de se réunir régulièrement – en général deux fois par semaine – sous la présidence du chef du contrôle des armements, dans une atmosphère de bonne coopération avec l'armée népalaise et l'armée maoïste d'une part, et entre chacune d'entre elles et la MINUNEP de l'autre.

20. Les équipes de surveillance conjointes, composées d'un contrôleur des Nations Unies, d'un contrôleur de l'armée maoïste et d'un contrôleur de l'armée népalaise, sont devenues opérationnelles après une période de formation et de préparation. Les 10 équipes ont toutes été déployées début juin, à raison de deux par secteur. Ce

déploiement représente une avancée importante dans les opérations de surveillance. Il faut espérer que les équipes renforceront le sentiment de maîtrise du processus de paix par les deux parties à l'accord et donneront confiance au public. Les premiers résultats sont encourageants et, à terme, des responsabilités d'investigation d'incidents plus complexes seront confiées aux équipes.

21. La création des conditions propices à la réalisation de la deuxième phase d'enregistrement et de vérification du personnel de l'armée maoïste a été le principal objectif des activités de planification et de préparation logistique au cours de la période à l'examen. Après des retards importants sur le plan politique, dès que le PCN-M a confirmé qu'il était prêt à entamer le processus, le personnel de la MINUNEP et les fonctionnaires du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui appuient les équipes de vérification ont été affectés au site principal de cantonnement, à Ilam, où les opérations ont commencé le 19 juin et se sont achevées le 26. Les équipes travailleront successivement dans chacun des sept principaux sites de cantonnement, les préparatifs logistiques ayant lieu sur le site suivant pendant que les opérations sont menées sur le site précédent. Le temps qu'il faudra pour mener à bien le processus dépendra de la coopération avec l'armée maoïste et l'administration locale, ainsi que des conditions climatiques et des contraintes opérationnelles.

22. Avec l'arrivée fin juin et début juillet de 28 contrôleurs des armements militaires retirés, le Bureau du contrôle des armements aura atteint son effectif complet de 186 hommes. Cinq officiers supérieurs ont été nommés commandant de secteur à l'issue d'une période de formation et de familiarisation. Deux d'entre eux servent d'agent de liaison à Pokhara et Dhangadhi en attendant la création de deux nouveaux secteurs.

B. Lutte antimines

23. Agissant sous la supervision du Groupe de la lutte antimines de la MINUNEP, l'entreprise ArmorGroup chargée de contrôler les opérations d'entreposage des engins explosifs artisanaux s'est rendue dans les sept principaux sites de cantonnement. Elle y a procédé à l'inventaire intégral des articles entreposés, qui ont été classés dans la catégorie 1 (stockage dangereux) ou la catégorie 2 (stockage sans risque). Parallèlement à ses activités d'inventaire, ArmorGroup a prodigué à des combattants de l'armée maoïste (74 hommes et 3 femmes) une formation sur la manipulation d'explosifs, la lutte contre les incendies, la sécurité des activités de destruction et l'amélioration des conditions de stockage.

24. L'inventaire a permis de recenser 6 789 kilogrammes de quantité nette d'explosifs, comprenant environ 52 000 différents restes explosifs de guerre (ce terme recouvrant aussi bien les engins artisanaux que les détonateurs, les mèches et d'autres articles). Il a mis en lumière le mauvais état de la plupart des engins et des explosifs en vrac. ArmorGroup a indiqué que plus de 90 % des articles étaient impropres au stockage (catégorie 1) et devraient être détruits dès que les conditions le permettraient. Début juillet, le Groupe de la lutte antimines a présenté les conclusions de l'inventaire au comité conjoint de coordination de la surveillance, qui est convenu de faire procéder à la destruction des engins explosifs de la catégorie 1 dans les sites de cantonnements de l'armée maoïste. Les équipes

d'ArmorGroup assurent les activités de coordination nécessaires pour faciliter les destructions dans chaque site, y compris en ce qui concerne l'atténuation des risques, la préparation des sites et la coordination avec les principaux partenaires maoïstes.

25. Le 1^{er} juin, une explosion importante a eu lieu dans l'un des camps satellites rattachés au site principal de cantonnement n° 7. L'enquête n'a pas permis de concilier complètement les informations divergentes concernant la cause de l'accident et les explosifs. Il n'y a heureusement pas eu de victime. L'incident a mis en relief le danger constant associé au stockage d'explosifs et le fait que les engins explosifs n'ont pas tous été recensés pendant l'inventaire.

26. Le contrat d'ArmorGroup a été prolongé grâce à un don du Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal, pour pourvoir aux besoins de formation de l'armée népalaise concernant la lutte antimines, afin que celle-ci puisse s'acquitter de ses obligations au titre de l'Accord sur la surveillance de la gestion des armes et des armées. Ce financement couvrira le coût des deux instructeurs chargés de former la 14^e brigade de l'armée (groupe de la neutralisation des explosifs et munitions) au déminage manuel.

27. Sur la recommandation de la MINUNEP, le Gouvernement a décidé de créer un mécanisme national de lutte antimines, comprenant un comité directeur interministériel chargé de définir la stratégie et un centre de déminage chargé de l'exécution, qui relèveront tous les deux du Ministère de la paix et de la reconstruction. Le Groupe de la lutte antimines et l'UNICEF ont noué des contacts étroits avec ce ministère et d'autres ministères intéressés pour examiner la structure et les futures activités du dispositif national. Il sera nécessaire d'appuyer la mise en place d'un programme national à mesure que le dispositif prendra forme; la MINUNEP continue de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement pour trouver des solutions au grave problème posé par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre.

C. Appui aux élections

28. Le Bureau de l'assistance électorale de la MINUNEP a continué à fournir une assistance et des conseils techniques à la Commission électorale à tous les niveaux. Il a émis des avis sur les projets de loi, participé à la rédaction des codes de conduite et s'occupe actuellement de l'élaboration de règles tenant compte de la loi qui vient d'être adoptée pour les élections à l'assemblée constituante. Ses conseillers ont participé à l'élaboration des supports de formation et d'éducation des électeurs, à la mise au point d'un plan logistique global pour la distribution et la consultation du matériel, à la rédaction de directives destinées aux médias et à la définition de formules pour le calcul des résultats. Le Bureau a fourni des conseils pour la création dans cinq régions de centres d'information de la Commission électorale, avec laquelle il formera le personnel desdits centres.

29. Après l'adoption par les huit partis du calendrier des élections à l'Assemblée constituante, la MINUNEP, agissant en consultation et en accord avec la Commission électorale, a demandé au Programme des Volontaires des Nations Unies de recruter des conseillers électoraux pour les districts. Au cours de la première phase, 48 Volontaires recrutés sur le plan international et 24 recrutés sur le plan national seront déployés dans 28 districts, à partir desquels ils pourront couvrir 31

autres districts. Au total, 59 des 75 districts du Népal bénéficieront ainsi d'une assistance et de conseils à compter de la mi-juillet, le déploiement d'autres conseillers dans les districts moins facilement accessibles est prévu pour septembre, après la mousson.

30. Les cinq membres de l'Équipe d'experts électoraux, dirigée par Rafael López-Pintor, ont effectué une première mission d'évaluation de 10 jours au Népal du 11 au 25 juin. Ils se sont entretenus avec un large éventail de responsables locaux (membres de la Commission électorale, du Gouvernement et du Parlement provisoires et représentants des partis politiques, des groupements de la société civile et des organisations non gouvernementales, et des médias, notamment), ainsi qu'avec des membres de la communauté diplomatique et des groupes d'observateurs internationaux. L'Équipe m'a remis son premier rapport, que j'ai transmis au Gouvernement népalais et à la Commission électorale. Elle y a analysé le processus électoral en tenant compte des principes démocratiques consacrés par l'article 25 du Pacte international de 1966 relatif aux droits civils et politiques, à savoir : la tenue d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal; le droit de se présenter à des élections; le droit de vote; le caractère secret du scrutin; et l'organisation d'élections assurant l'expression libre de la volonté des électeurs.

D. Affaires civiles

31. Au cours de la période à l'examen, le Bureau des affaires civiles a mis au point et appliqué un plan de recrutement, procédé à des échanges approfondis sur des domaines de coordination essentiels avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organes et organismes des Nations Unies, et établi périodiquement des rapports et des analyses sur le processus de paix. Ses activités de compte rendu ont porté sur les principaux facteurs entravant la création de conditions favorables à des élections libres et régulières (administrations publiques insuffisantes ou absentes à l'échelon du district et en dessous et émergence de groupes armés aux revendications identitaires régionales) et sur les efforts déployés par les responsables et les organisations de la société civile pour accroître la participation au processus de paix.

32. Les droits de l'homme et l'état de droit demeurent au cœur des préoccupations des organisations nationales, en ce qui concerne notamment le non-règlement du problème profondément enraciné de l'impunité et la nécessité de renforcer l'état de droit en améliorant les dispositifs de sécurité publique. Outre qu'il est resté en contact avec les acteurs nationaux et le HCDH sur ces questions, le Bureau des affaires civiles a facilité et encouragé les échanges sur les questions de sécurité entre les ONG et les donateurs. Ayant continué de coordonner l'organisation de la série d'ateliers de district avec le HCDH, il établit actuellement une proposition détaillée de coopération concrète sur le terrain lorsque ses effectifs seront complètement déployés.

33. La MINUNEP a continué à demander avec insistance la création d'un mécanisme de contrôle national indépendant et crédible pour le processus de paix, qu'il pourrait assister dans le cadre de son mandat, ainsi que la nomination des membres de la Commission nationale des droits de l'homme. Elle est en pourparlers avec le Ministère de la paix et de la reconstruction pour la création de commissions

de la paix locales. À la fin juin, le Cabinet a donné son accord de principe à la création d'un organe de contrôle de haut niveau.

34. Le Bureau des affaires civiles a continué de suivre la situation dans la région du Teraï, en particulier le mouvement des droits des Madhesi qui avait culminé avec des manifestations violentes en mars 2007. En mai, une équipe du Bureau a effectué une mission approfondie dans l'ouest de la région, qui a confirmé l'existence d'un conflit identitaire distinct de ce qui se passe dans le centre et à l'est du Teraï. Conformément à sa future méthode de travail, le Bureau a tenu des réunions avec les autorités, dont des responsables de district, des partis et organisations politiques et des minorités locales. Il a saisi cette occasion pour peaufiner la méthode de travail qu'il suivra sur le terrain : suivi régional district par district des indicateurs essentiels (gouvernance locale, société civile et différends) et liaison avec les autorités locales en coordination avec les bureaux régionaux du HCDH et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

35. Le Bureau des affaires civiles, qui n'avait pas bénéficié d'un déploiement avancé, s'est mis à recruter et avait au 6 juin un effectif de quatre administrateurs recrutés sur le plan international et huit administrateurs recrutés sur le plan national. Le recrutement de coordonnateurs des affaires civiles régionaux et de Volontaires des Nations Unies est en cours; à leur arrivée, les intéressés participeront à un programme de formation de 10 jours avant leur affectation dans les régions.

E. Affaires politiques

36. La Section des affaires politiques, dont l'effectif est désormais complet, a suivi de près l'évolution du processus de paix entre le PCN-M et l'alliance des sept partis représentés au gouvernement provisoire, les négociations en cours sur la création d'un système de représentation sans exclusive à l'élection de l'assemblée constituante, et le nombre croissant de groupes communautaires, de mouvements de militants et d'associations criminelles disposés à employer la violence pour promouvoir leur cause. En particulier, les problèmes auxquels se heurte le processus de paix deviennent de plus en plus complexes et les relations entre le PCN-M et ses partenaires du Gouvernement ne forment plus qu'une des pièces de la mosaïque plus large des relations et interactions qui animent le processus politique et en détermineront les résultats.

37. Dans le cadre de ses contacts réguliers avec toutes les parties intéressées, mon Représentant spécial a instamment préconisé l'unité entre les huit partis, la réalisation d'efforts concertés pour donner suite aux revendications des groupes traditionnellement marginalisés, l'amélioration d'urgence des conditions de sécurité et la création de conditions propres à offrir à tous un espace politique suffisant, en vue d'assurer le succès des élections à l'assemblée constituante.

F. Information et communication

38. La MINUNEP a continué d'axer ses activités d'information sur les médias népalais. Elle s'est notamment attachée à faire connaître les modalités de la deuxième phase d'enregistrement et de vérification du personnel de l'armée maoïste dans les cantonnements, et à faire part de ses préoccupations concernant la mise en place de conditions favorables à des élections libres et régulières à l'assemblée

constituante. L'appui de la Mission au processus de paix, et ses préoccupations, ont été largement couverts par les médias nationaux au cours de la période à l'examen.

39. Les médias internationaux ont poursuivi leur couverture du processus de paix, principalement par le biais des agences de presse et, parfois, avec des reportages radio ou télédiffusés. La Section des transmissions et de l'information a régulièrement organisé des réunions d'information, facilité les entretiens et fourni des photographies et des images vidéo à la presse internationale.

40. La production de matériaux a augmenté au cours de la période grâce à l'arrivée progressive de fonctionnaires d'information au quartier général de la Mission au cours de la période. Il s'agissait notamment de matériaux imprimés, visant à appuyer les activités d'information, ainsi que d'une série de courtes émissions de radio. Les équipes de production ont couvert toutes les phases des travaux de la MINUNEP dans les cantonnements de l'armée maoïste, y compris le processus de vérification, la lutte antimines et la coopération avec l'équipe spéciale intérimaire, ainsi que la coopération entre la Mission et l'armée népalaise. Les activités d'assistance électorale ont également fait l'objet d'un suivi. Une nouvelle version du site Web est en cours de production, pour remplacer le site provisoire créé avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires lorsque la mission a commencé.

41. Des programmes de sensibilisation, axés principalement sur les districts du Teraï et les communautés traditionnellement marginalisées, sont en œuvre dans plusieurs régions; des visites sont également organisées dans les sites de cantonnement pour y planifier des activités.

42. La Section des transmissions et de l'information a collaboré étroitement avec d'autres groupes de l'équipe de pays des Nations Unies chargés de l'information, en particulier ceux du HCDH et de l'UNICEF, ainsi qu'avec le Centre d'information des Nations Unies, aux fins de bien faire comprendre les attributions et l'action de la MINUNEP et d'assurer la cohésion des messages émanant des organismes des Nations Unies. À la fin juin, l'équipe de la Section à Katmandou était presque au complet et le personnel affecté aux régions a commencé à être déployé dans l'ouest du pays.

G. Sûreté et sécurité

43. L'effectif total chargé de la sûreté et de la sécurité n'a pas changé. La plus grande prudence est conseillée au personnel des Nations Unies au Népal. La criminalité a augmenté, en particulier à Katmandou. Il y a eu un regain de tension au Teraï, avec des flambées de violence interethnique. Les conditions de sécurité restent instables dans tous les districts du Teraï, où l'ordre n'est pas maintenu et où l'on trouve aussi bien des éléments criminels que des fauteurs de troubles qui risquent de saper le processus de paix. Les tensions devraient s'accroître dans tout le pays à l'approche de l'élection de l'assemblée constituante.

44. Des grèves forcées (*bandhs*) et des mouvements de protestation sont régulièrement organisés à travers le pays. Le personnel des Nations Unies n'a pas été directement visé par ces mouvements ou manifestations; il ne s'en trouve pas moins souvent empêché d'accomplir sa mission en raison des barrages routiers dans de nombreuses régions. La Section de la sûreté et de la sécurité de la MINUNEP a

été en sous-effectif jusqu'à la fin de la période à l'examen, mais le personnel du Département de sûreté et de la sécurité à Katmandou lui prête main forte.

Administration et logistique

45. Des progrès ont été faits dans la mise en place de l'infrastructure d'appui administratif et logistique de la Mission, renforçant ainsi la capacité de l'administration d'appuyer les contrôleurs des armements, les conseillers électoraux et le personnel d'autres composantes techniques dans les régions. Après la réception des crédits qui lui étaient alloués au début avril, la MINUNEP a établi ses propres opérations d'achat et de financement.

46. Le Gouvernement indien a fait don au Gouvernement népalais, en vue d'un prêt à la MINUNEP, de 82 véhicules tout-terrain, autocars et fourgonnettes, de 20 groupes électrogènes et de 5 ambulances. La Mission a reçu à ce jour tous les véhicules tous usages, ainsi que les groupes électrogènes; elle attend la livraison des ambulances. Cette généreuse contribution de l'Inde a fourni un soutien vital aux efforts déployés par la Mission pour accélérer son déploiement. Le quartier général de la MINUNEP est désormais installé au Centre de conférence international Birendra, tandis que les travaux relatifs à l'ouverture des cinq bureaux régionaux – à Biratnagar, Pokhara, Katmandou, Nepalgunj et Dhangadhi – se poursuivent. La Mission est à présent dotée de tous ses moyens aériens, qui se composent de quatre hélicoptères et d'un avion.

47. La Mission attend la livraison, prévue au 15 juillet, de 98 véhicules supplémentaires de transport de voyageurs, dont 68 ont été commandés par le biais de contrats-cadres. Avec ces arrivées et la réception d'environ 300 tonnes de matériel provenant de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), elle atteindra presque sa pleine capacité opérationnelle, qui lui sera nécessaire notamment pour appuyer le déploiement prévu en juillet des conseillers électoraux dans 28 districts du pays, et les cinq bureaux régionaux.

V. Droits de l'homme

48. De façon générale, la situation relative aux droits de l'homme reste préoccupante, les principaux sujets d'inquiétude étant liés à la sécurité publique et au maintien de l'ordre, ainsi qu'aux problèmes non réglés de discrimination concernant la représentation sans exclusive dans le processus politique. L'organisation de grèves à répétition, en particulier au Teraï, par une série de groupes a gravement entravé la liberté de circulation, certains mouvements de protestation devenant violents. La réaction de la police est allée de la passivité au recours à une force excessive. Les services de sécurité ont procédé à l'arrestation de plus de 30 membres de groupes armés dans le centre et à l'est du Teraï, mais les tribunaux ont rejeté la légalité de certains placements en détention. Les groupes susvisés ont continué à commettre des enlèvements et des meurtres. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié en juin un rapport sur les brutalités commises par la Ligue de la jeunesse communiste depuis qu'elle a fait sa réapparition en décembre 2006, y compris ses « activités de maintien de l'ordre » qui constituent des violations des droits de l'homme. Il y relève que les enlèvements par la Ligue ont augmenté au cours des dernières semaines. On reste sans nouvelle d'un membre du Forum des droits du peuple madhesi enlevé à

Katmandou le 15 juin et le HCDH n'a pu fournir aucune confirmation quant aux auteurs de cet enlèvement.

49. Des faits importants se sont produits en ce qui concerne le respect du principe de responsabilité qui, s'il est appliqué conformément aux règles internationales, pourrait contribuer à faire diminuer les cas d'impunité. Le Parlement provisoire doit ainsi examiner un projet de loi visant à ériger en infraction les disparitions forcées. Le Gouvernement a annoncé le 28 juin la constitution d'une commission, chargée d'enquêter sur les disparitions liées au conflit, dont la crédibilité a déjà toutefois été remise en question en raison des circonstances de sa création. Le Ministère de la paix et de la reconstruction a chargé un groupe de travail de rédiger un projet de loi portant création d'une commission vérité et réconciliation et annoncé qu'il rendrait publique la version définitive de ce texte aux fins de consultations. Le HCDH a cependant constaté qu'un certain nombre de problèmes devaient être réglés pour assurer la conformité de ces mesures aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Pendant ce temps, les organisations non gouvernementales, les victimes et leurs familles continuent à voir leurs démarches entravées pour obtenir de la police qu'elle enquête sur les violations des droits de l'homme.

50. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué à organiser dans les districts des ateliers pour amener les représentants de la société civile, de la police, des partis politiques et des autorités locales à examiner ensemble des questions touchant les droits de l'homme et le processus de paix. Des experts des Nations Unies spécialisés dans les questions relatives au racisme, à la discrimination et aux peuples autochtones, qui se sont rendus au Népal pendant la dernière semaine d'avril, ont participé aux ateliers consacrés à la discrimination. Ils ont insisté en particulier sur l'importance de la représentation et de l'ouverture à tous dans le processus de paix. La nécessité d'instaurer la confiance et le dialogue au niveau local pour favoriser la réussite du processus de paix et des opérations électorales a été soulignée à maintes reprises au cours des ateliers.

VI. Coordination de l'équipe de pays des Nations Unies

51. Depuis mon précédent rapport, la MINUNEP et l'équipe de pays des Nations Unies ont progressé dans l'examen d'activités conjointes d'appui au processus de paix. À ce jour, les efforts de coordination ont essentiellement consisté à aider l'équipe de pays à adapter sa programmation pour 2007 au cadre stratégique conjoint d'appui au processus de paix adopté en avril. La MINUNEP a engagé une série de consultations avec le Bureau du Coordonnateur résident et l'équipe de pays en vue d'orienter cette nouvelle programmation, tandis qu'une mission commune a été dépêchée sur le terrain par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de coordination des affaires humanitaires afin d'examiner les moyens de renforcer la coordination des activités de relèvement. Sur la recommandation de la mission, et en consultation avec mon Représentant spécial, les dispositifs de coordination interne de l'équipe de pays seront renforcés pour mieux aider mon Représentant, en collaboration avec le Groupe de la coordination de la MINUNEP, à s'acquitter de la responsabilité qui lui revient de coordonner l'appui des organismes des Nations Unies au processus de paix.

52. Sous la supervision de la MINUNEP, les organismes intéressés de l'équipe de pays axent leur appui sur le processus de vérification dans les sites de cantonnement. Ils ont engagé les consultations nécessaires pour améliorer les soins de santé dans ses sites et aux alentours et pour faciliter la démobilisation des maoïstes résultant du processus de mobilisation. Parallèlement, la Mission continue de participer avec d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux à des activités favorisant la compréhension mutuelle et visant à renforcer l'appui externe au processus de paix.

53. Établi pour renforcer les efforts de coordination des organismes des Nations Unies et des donateurs sous l'égide de la MINUNEP, le Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal a bénéficié depuis mon précédent rapport de nouvelles contributions et annonces de contribution, qui en ont porté le montant total à environ 3,8 millions de dollars. Outre le premier projet approuvé en avril et exécuté actuellement pour appuyer les activités de lutte antimines et d'élimination des engins explosifs artisanaux décrites au paragraphe 23 du présent rapport, de nouveaux projets ont été approuvés pour soutenir le processus de vérification des combattants maoïstes et la formation au déminage de l'armée népalaise. Je remercie les États Membres qui ont versé des contributions au Fonds.

VII. Observations

54. De manière générale, je conserve l'espoir que le processus de paix au Népal atteindra son objectif et ouvrira pour le peuple népalais un avenir bien mérité de paix, de stabilité et de prospérité. Il est cependant manifeste que la situation politique nationale est devenue plus complexe et dangereuse au cours des derniers mois. Des efforts nouveaux et plus larges devront être faits pour maintenir le processus de paix sur la bonne voie. Les partis et le peuple népalais ont déjà tellement fait qu'ils ne peuvent pas ne pas mener le processus à bonne fin. Les enjeux sont trop élevés pour qu'un optimisme béat ou des différends sur des questions secondaires privent les Népalais de la réalisation de leur désir ardent de paix durable.

55. Le report des élections a contribué à tester l'unité des huit partis et le degré de confiance qui règne parmi eux. Ne pas arriver à organiser une consultation crédible dans le cadre d'un calendrier réaliste bien planifié pourrait mettre davantage à mal cette unité et la capacité des huit partis d'agir à l'unisson au sein de la coalition existante.

56. Comme la MINUNEP l'a déjà recommandé et continuera à le faire, si les élections à l'assemblée constituante ont lieu en novembre 2007 ainsi que le gouvernement provisoire l'a officiellement décidé, des efforts considérables devront être déployés pour réaliser cet objectif. De nouveaux accords devront être passés et les parties au processus de paix devront aussi mieux s'acquitter de ceux qu'elles ont déjà pris. Mon Représentant spécial a fait savoir que les problèmes de sécurité et les problèmes politiques qui freinent les processus et les questions d'ordre législatif, technique et logistique correspondantes devront avoir été réglés fin juin ou peu après. Comme indiqué plus haut dans le rapport, plusieurs mesures importantes dans cette direction ont été prises depuis la fin du mois de mai et je m'en réjouis. Cet élan doit être maintenu et amplifié. Parmi les principales questions en suspens figurent la situation dans les sites de cantonnement maoïstes, la sécurité publique, les

revendications des Madhesi, de Janajati et d'autres groupes insuffisamment représentés et le système politique qui succédera aux élections, y compris l'avenir du secteur de la sécurité.

57. On ne saurait trop insister sur l'importance du processus ambitieux de démocratisation traversé par le Népal. Le bon déroulement des élections à l'assemblée constituante, d'une manière conforme aux aspirations de la majorité des Népalais, est un élément essentiel de ce processus. Au cours des prochains mois, alors que le pays sera aux prises avec divers problèmes d'ordre opérationnel et politique, l'ONU continuera d'appuyer le peuple népalais et les partis qui œuvrent pour assurer le succès de cette transition politique historique. Je compte faire en sorte que la Mission et l'ensemble de l'Organisation puissent apporter au processus toute l'assistance voulue en temps opportun.

58. Pour terminer, je voudrais adresser mes sincères remerciements aux membres du Conseil de sécurité et aux autres États Membres pour l'appui qu'ils continuent d'apporter au Népal. Je voudrais également remercier de leur dévouement mon Représentant spécial, Ian Martin, ses collaborateurs et les organismes partenaires au Népal.
